DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

OBJET : Cession au profit de la ville d'Aix-en-Provence de l'immeuble abritant les archives départementales d'Aix-en-Provence, situé 25 avenue de Philadelphie . Conditions de cession.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de confirmer la cession au profit de la commune d'Aix-en-Provence et au prix de 3 600 000€ conforme à l'avis de France Domaine, du bâtiment sis 25 avenue de Philadelphie où sont installées les archives départementales appelées à être déménagées vers le site de Marseille,
- d'autoriser la signature de l'acte de cession correspondant ainsi que de tous les documents se rapportant à cette transaction.

La recette de 3 600 000 € sera inscrite au chapitre 77, fonction 0202, fonction 775 du budget départemental.

Les frais annexes seront à la charge de la commune d'Aix-en-Provence acquéreur.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée